

COUTENCON

Recyclez votre **SAPIN DE NOËL !**



Avant le **16 janvier 2026**

Terrain communal
face au château d'eau
Rue de Montigny

Les sapins doivent être **naturels**,
sans décoration ni neige artificielle.

Tout autre déchet est interdit.
Aucun sapin déposé sur la voie publique,
en dehors des points de collecte,
ne sera ramassé.

Mon beau sapin
n'a plus

les boules !

DÉPOSEZ-LE

... **IL SERA
RECYCLÉ**

